



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RN 57

Question orale n° 1698

## Texte de la question

M. Jean-Paul Mariot attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la partie haut-saônoise de la RN 57 qui pose depuis plusieurs années de gros problèmes en matière de sécurité et de circulation. Des efforts significatifs ont été entrepris par l'Etat au niveau de l'aménagement du territoire. La direction départementale de l'équipement de Haute-Saône a transmis, ainsi qu'au Conseil d'Etat, le dossier complet pour le classement de cette route. Il attache personnellement une grande importance à ce dossier. Aussi lui demande-t-il de lui indiquer la date de la décision de la déclaration d'utilité publique (DUP) pour le tronçon Remiremont-Vesoul de la RN 57 (partie nord du dossier) ainsi que pour celui concernant le tronçon sud Vesoul-Besançon.

## Texte de la réponse

### AMÉNAGEMENT DE LA RN 57 EN HAUTE-SAÔNE

**M. le président. M. Jean-Paul Mariot a présenté une question, n° 1698, ainsi rédigée :**

« M. Jean-Paul Mariot attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la partie haut-saônoise de la RN 57 qui pose depuis plusieurs années de gros problèmes en matière de sécurité et de circulation. Des efforts significatifs ont été entrepris par l'Etat au niveau de l'aménagement du territoire. La direction départementale de l'équipement de Haute-Saône a transmis, ainsi qu'au Conseil d'Etat, le dossier complet pour le classement de cette route. Il attache personnellement une grande importance à ce dossier. Aussi lui demande-t-il de lui indiquer la date de la décision de la déclaration d'utilité publique (DUP) pour le tronçon Remiremont-Vesoul de la RN 57 (partie nord du dossier) ainsi que pour celui concernant le tronçon sud Vesoul-Besançon. »

La parole est à M. Jean-Paul Mariot, pour exposer sa question.

**M. Jean-Paul Mariot.** Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du logement, depuis plusieurs années, la partie haut-saônoise de la RN 57 pose de gros problèmes en matière de sécurité et de circulation. Il y a quelques jours encore, un accident grave s'est produit dans la commune de Saulx-de-Vesoul. Des efforts significatifs ont été entrepris par l'Etat au niveau de l'aménagement du territoire. La direction départementale de l'équipement de Haute-Saône vous a transmis un dossier, ainsi qu'au Conseil d'Etat, pour que nous puissions obtenir rapidement le classement de cette route.

Monsieur le ministre, j'attache personnellement une grande importance à ce dossier. Aussi vous serait-il possible de m'indiquer dans les meilleurs délais la date de la décision de la déclaration d'utilité publique pour le tronçon Remiremont-Vesoul de la RN 57 - partie nord du dossier - et pour le tronçon sud, Vesoul-

**Besançon ? Le contournement nord de la ville de Luxeuil-les-Bains devient vital. Ce secteur où les accidents sont si nombreux pourrait être traité en priorité, dès le reclassement de la RN 57 et la délivrance que nous attendons tous, de la déclaration d'utilité publique. En vous remerciant par avance de me tenir informé, j'attends une réponse précise de votre part, monsieur le ministre.**

**M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.**

**M. Jean-Claude Gayssot, *ministre de l'équipement, des transports et du logement*. Monsieur le député, permettez-moi une remarque avant de répondre précisément à votre question.**

**Vous avez évoqué à juste titre les problèmes de sécurité routière. Depuis 1998, nous avons réussi à faire baisser l'insécurité routière : un peu plus de 2000 vies ont été sauvées et plus de 16 000 accidents graves ont été évités. Certes, il faut encore progresser dans ce sens, mais cette baisse de l'ordre de 10 % est surtout sensible sur les routes nationales, ce qui va dans le sens de ce que vous dites, monsieur le député : là où nous agissons sur les infrastructures, nous obtenons des résultats. Mais j'en viens à la réponse à votre question.**

**L'aménagement de la route nationale 57 entre Remiremont et Besançon présente effectivement un intérêt certain au niveau de l'aménagement du territoire. Il est donc prévu de l'aménager à terme en grande partie à deux fois deux voies. Cet aménagement comprend notamment les déviations de Luxeuil-les-Bains, Saint-Sauveur, Saulx, Vesoul, qui sont les principales agglomérations encore traversées par cette route. La fluidité du trafic, la sécurité des usagers, la qualité de vie des riverains et le dynamisme de l'économie de votre département seront ainsi pris en compte.**

**Les enquêtes publiques relatives à l'utilité publique des travaux envisagés et au classement en route express de la section Remiremont-Besançon ont eu lieu à l'été 2000 et elles ont fait l'objet de conclusions favorables de la commission d'enquête. J'ai ainsi le plaisir de vous annoncer que, sur avis favorable du Conseil d'Etat saisi par mes soins, l'utilité publique des travaux de l'ensemble de la section entre Remiremont et Besançon a été prononcée par décret du Premier ministre, vendredi dernier.**

**M. Jean-Paul Mariot. Merci !**

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Comme vous le savez, le financement de la déviation de Luxeuil est prévu au contrat de plan entre l'Etat et la région Franche-Comté pour la période 2000-2006, pour un montant de 28,356 millions d'euros. La déclaration d'utilité publique étant désormais intervenue, les études approfondies et les acquisitions foncières vont pouvoir débuter, ce qui permet d'envisager des travaux à partir de 2003.**

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Mariot](#)

**Circonscription :** Haute-Saône (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1698

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 février 2002, page 492

**Réponse publiée le :** 6 février 2002, page 1120

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 février 2002